



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 109 - JUILLET 2014

SOMMAIRE

Archives départementales

Arrêté N °2014197-0051 - Arrêté donnant subdélégation de signature à Mme Edith MATHIS, chargée d'études documentaires aux Archives départementales du Gard	1
--	---



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014197-0051

**signé par
Mme la Directrice des Archives Départementales**

le 16 Juillet 2014

Archives départementales

Arrêté donnant subdélégation de signature à
Mme Edith MATHIS, chargée d'études
documentaires aux Archives départementales
du Gard

Direction des Archives
Départementales
365, rue du Forez
30 000 - NÎMES

Tél : 04.66.05.05.10
Mél : archives@gard.fr

Nîmes, le 16 juillet 2014

A R R E T E n° 2014-01

**donnant subdélégation de signature à Mme Edith MATHIS,
chargée d'études documentaires aux archives départementales du Gard**

Le directeur par intérim des archives départementales du Gard

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1421-2 et R. 1421-1 à R. 1421-15 ;

Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-74 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 4 décembre 2013 nommant **M. Didier MARTIN** préfet du Gard ;

Vu l'arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 19 mai 2014 chargeant **M. Vincent MOLLET**, directeur adjoint des services départementaux d'archives, du contrôle scientifique et technique des archives publiques du département du Gard à compter du 15 juillet 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014196-001 en date du 15 juillet 2014 donnant délégation de signature à **M. Vincent MOLLET**, directeur adjoint du service départemental des archives du Gard, chargé de l'intérim ;

Vu la décision du ministre de la culture et de la communication en date du 19 juin 2009, affectant **Mme Edith MATHIS**, chargée d'études documentaires, aux Archives départementales du Gard ;

Vu l'arrêté n° 2012-01 en date du 11 juin 2012 donnant subdélégation de signature à **Mme Edith MATHIS** ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Gard,

Arrêt :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Vincent MOLLET**, directeur des Archives départementales du Gard par intérim, subdélégation de signature est donnée à **Mme Edith MATHIS**, chargée d'études documentaires, exclusivement pour les matières énumérées dans les alinéas a) et d) de l'arrêté préfectoral n° 2014196-001.

Article 2 : La signature du subdélégué et sa qualité seront précédées de la mention suivantes : « pour le préfet et par délégation ».

Article 3 : L'arrêté n° 2012-01 du 11 juin 2012 est abrogé.

Article 4 : Le directeur des Archives départementales par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des archives
départementales du Gard par intérim**

Vincent MOLLET

